



Conseil d'administration du CVEP

Compte-rendu de la réunion

13 mars 2026

Clubhouse

1. APPEL À L'ORDRE

- Présents: S. Dumas, K. Morrison, B. Lachance, J. Rouleau, A-M. Gingras, L. Poissant
- Absente : F. Desfossés

2. AGENDA PROPOSÉ

- Fête de fin de saison (Lyne Durivage)
- Révision de la présentation de l'AGA
- Résolution pour enregistrer le CVEP en tant qu'organisation à but non lucratif
- Paiement en ligne

3. POINTS À DISCUTER

3.1 Fête de fin de saison

Lyne Durivage fait le point sur la fête de fin de saison. La planification se déroule bien selon le comité d'organisation. Le traiteur ainsi que le DJ & le MC ont été informés de l'heure à laquelle ils peuvent accéder à la salle pour installer leur matériel. Lyne passe en revue le rôle de chaque membre du C.A. Les membres du conseil sont invités à aider le matin de la fête, notamment pour la décoration. Le conseil remercie Lyne pour son temps. Elle quitte la réunion.

3.2 Révision de la présentation de l'AGA

Le conseil révisé la présentation PowerPoint et effectue différents ajustements au contenu et à la séquence. Lise enverra la version finalisée en français et en anglais lundi soir au plus tard.

3.3 Résolution pour enregistrer CVEP en tant qu'organisation à but non lucratif

Stephane présente une résolution visant à explorer le processus nécessaire pour enregistrer le CVEP en tant qu'organisation à but non lucratif en Floride et à faire appel à des services professionnels pour accompagner l'ensemble du processus. Karyn résume sa discussion avec l'avocat qui a été sollicité pour fournir ces services professionnels. Cet avocat a aidé le club de tennis CVE à obtenir sa reconnaissance en tant qu'organisation à but non lucratif. Les coûts estimés se situent entre 1 000,00 \$ et 3 000,00 \$. Le Club dispose du budget nécessaire pour couvrir ces dépenses. Les membres du conseil s'accordent à dire qu'il existe plusieurs avantages à obtenir ce statut, notamment en termes de responsabilité et de capacité à posséder un compte commercial. Tous approuvent la résolution. Le président, la trésorière et la secrétaire sont les officiers reconnus ayant le droit de signer la résolution.

3.4 Paiement en ligne de l'adhésion

Dans le contexte où le CVEP aura un futur compte professionnel, le conseil discute de la possibilité d'offrir un paiement en ligne à ses membres afin d'éviter de manipuler de l'argent. Il semble que plusieurs membres ne disposent pas d'un compte bancaire américain nécessaire pour effectuer un virement d'argent (Zelle). Bien que le conseil reconnaisse qu'il existe un risque lié à la manipulation de l'argent, il propose de maintenir la méthode actuelle de collecte des fonds.

Soumis par

Lise Poissant, secrétaire

Approuvé par Stéphane Dumas, président